



Débat de consultation PISA
Dépôt: M. Jos Scheuer
15.03.2005

Motion

La Chambre des Députés,

- considérant que dans son rapport international sur l'étude PISA 2003, l'OCDE recommande au Luxembourg non seulement de cibler ses efforts sur des groupes particuliers d'élèves, mais d'élever le niveau de formation et de compétences de l'ensemble de ses élèves;
- considérant que les conclusions de l'étude PISA 2003 confirment les résultats de l'étude PISA 2000, à savoir que l'enseignement luxembourgeois néglige trop l'application des savoirs qu'il dispense;
- considérant que la motivation des élèves de l'école luxembourgeoise est inférieure à celle de la moyenne des élèves des pays de l'OCDE, alors qu'il ressort de l'étude PISA que la motivation constitue un élément expliquant la bonne performance de certains systèmes scolaires et que par ailleurs elle constitue le fondement de l'apprentissage tout au long de la vie;
- considérant que les écarts de performance entre enfants de différents milieux socioculturels sont importants et que le maintien de la cohésion sociale dépend aussi de la capacité de l'école de donner à chaque enfant, quelle que soit son origine, une chance maximale de réussite scolaire;
- considérant que le nombre d'élèves quittant l'école sans avoir obtenu un certificat est très élevé;

invite le Gouvernement

à réaliser en sus des mesures prévues par le programme gouvernemental les actions suivantes :

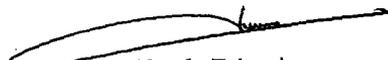
- procéder à une révision des programmes scolaires en vue d'un ciblage sur les besoins et les objectifs des différents types d'enseignement ;
- définir dans une démarche coordonnée des socles de compétence pour les différents cycles de l'enseignement primaire et de l'enseignement post-primaire ;
- mettre en place un système de suivi afin de documenter les compétences individuelles de l'élève ;
- mettre en œuvre une évaluation et une orientation fondées sur les points forts de l'élève et sur une progression des acquis en organisant notamment des épreuves communes au niveau national ;

- veiller à ce que les élèves en difficulté se voient proposer des aides scolaires et que par conséquent, un dispositif de remédiation soit mis en place dans chaque école et dans chaque lycée ;
- mettre à disposition des élèves, sur le site Internet de l'école luxembourgeoise, des banques de données permettant d'acquérir à titre individuel des compétences en langues et en mathématiques par le biais de cours, d'exercices et d'items d'évaluation accessibles en ligne et y assurer l'accès par la mise à disposition d'ordinateurs au sein de l'école ;
- offrir une deuxième chance de formation pour les élèves qui ont quitté prématurément l'école sans avoir obtenu une qualification ;
- scolariser chaque élève étranger arrivant au pays en fonction de ses capacités et l'insérer le plus rapidement possible dans le cursus normal, notamment par la mise en place d'un accueil et d'un suivi centralisés et étudier l'opportunité d'introduire une formation secondaire spécifique pour les plus performants de ces élèves ;
- faire pour chaque voie de formation l'inventaire systématique des obstacles qui entravent la progression normale des élèves et y remédier tout en garantissant le maintien de la qualité de la formation ;
- étudier la possibilité d'étendre l'organisation de l'enseignement par cycles à l'ensemble de l'enseignement primaire et aux premières années de l'enseignement postprimaire afin d'adapter la durée des études aux capacités individuelles des élèves ;
- mettre en place un dispositif d'évaluation et d'accompagnement sur base d'un rapport annuel auquel chaque établissement et chaque école peut recourir pour élaborer un plan de développement de l'école et d'amélioration de la qualité de son enseignement ;
- introduire l'obligation pour les écoles et les lycées d'informer les parents de l'élève des progrès scolaires de leur enfant, des possibilités d'études ultérieures qui s'en dégagent ainsi que des mesures de remédiation pour pallier les difficultés scolaires ;
- associer l'élève et ses parents par l'information, le conseil et la prise en considération de leur avis, à chaque fois qu'une décision d'orientation ou de réorientation est à prendre ;
- veiller à la mise en place d'un authentique partenariat dans les écoles ;
- professionnaliser le travail des enseignants de manière à ce que les enseignants puissent collaborer au sein d'une équipe pédagogique, recourir au conseil et à l'appui de leurs pairs et participer à l'évaluation de la qualité de l'enseignement de leur école ;
- créer un centre de formation continue pour enseignants ;

- valoriser le travail du personnel enseignant qui prend en charge les élèves qui ont le plus de difficultés et le plus de besoins ;
- réaliser, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, une étude quantitative et qualitative sur le poids des origines sociales et des origines culturelles dans les performances scolaires, l'évaluation, la sélection et l'orientation des élèves ;
- mettre en place, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, un dispositif d'indicateurs servant à évaluer le système scolaire luxembourgeois.

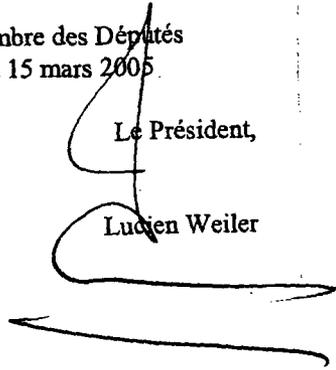
Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 15 mars 2005

Le Secrétaire général,



Claude Frieseisen

Le Président,



Lucien Weiler